

Dossier Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

Date	Référence	Rédaction	Validation	Version	EARL LES CŒURS VAILLANTS
09/06/2016	15792041	YD	LP	1.0	Demande d'Autorisation

I. PRESENTATION DE L'EXPLOITATION ET DE SON PROJET

1.1. Présentation et activité de l'exploitation

L'exploitation avicole, située sur la commune de Mauléon, dans le département des Deux-Sèvres, est présente au lieudit « Le Fourneton ».

Après projet, l'EARL Les Cœurs Vaillants souhaite développer cette activité sur la commune de Mauléon, au lieu-dit « Le Fourneton ».

L'affectation du site sera la suivante :

Commune	Site	Affectation
Mauléon	« Le Fourneton »	Bâtiments de l'élevage avicole

Le siège de l'exploitation agricole est située sur la commune de Mauléon, au lieu-dit « Le Fourneton », à 8200 mètres au Nord-Ouest du bourg de la commune. (voir carte de localisation en annexe 3).

L'EARL Les Cœurs Vaillants exploite également un atelier bovin et un atelier caprin présent sur le site « Le Fourneton » sur la commune de Mauléon.

1.2. Objet de la demande

L'EARL Les Cœurs Vaillants souhaite obtenir l'autorisation d'exploiter pour 141 420 emplacements.

L'élevage avicole est classé dans les rubriques 3660, « Elevage intensif avec plus de 40 000 emplacements pour les volailles », et 2111-1, « Installations dont les activités sont classées au titre de la rubrique 3660 », de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

L'élevage avicole est également classé dans la catégorie 6.6, « Installations destinées à l'élevage intensif de volailles disposant de plus de 40 000 animaux équivalents », de la Directive 2010/75/UE du Parlement Européen et du Conseil relative à la prévention et à la réduction intégrée de la pollution du 24 novembre 2010, et son décret de transposition n°2013-374 du 2 mai 2013 relatif aux émissions industrielles.

Ce projet s'accompagne de l'exportation intégrale des fumiers de volailles produits par le bâtiment en projet et les bâtiments avicoles existants sur le site « Le Fourneton » vers une Installation Classée, le GAEC La Renaissance, déclarée à exploiter une unité de compostage. L'EARL Les Cœurs Vaillants a signé un contrat (pour tous les bâtiments avicoles) de reprise des fumiers de volailles avec le GAEC La Renaissance.

Le contrat est présent en annexe 12.

Date	Référence	Rédaction	Validation	Version	EARL LES CŒURS VAILLANTS
09/06/2016	15792041	YD	LP	1.0	Demande d'Autorisation

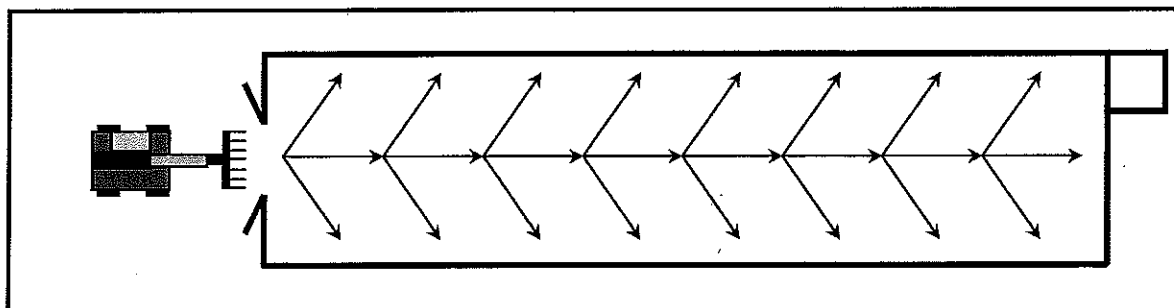
Les élevages bovins et caprins seront inchangés ; les effectifs présents seront de 403 veaux de boucherie, 280 chèvres, 100 chevrettes et 10 boucs.

Les déjections seront valorisées sur le plan d'épandage autorisé par l'arrêté préfectoral du 27 juillet 2000 avec ajout d'un îlot d'une surface de 4,29 hectares. Le plan d'épandage comprend uniquement les terres en propre de l'EARL Les Cœurs Vaillants.

Par contre, l'EARL Les Cœurs Vaillants exporte déjà les fumiers de volailles des bâtiments avicoles depuis l'autorisation du plan d'épandage en 2000 ; cette exportation sera également maintenue via un contrat de reprise signé avec le GAEC La Renaissance.

1.3. La gestion des effluents

Les poulaillers sont vidés avec la technique dite en arrête de poisson.



A chaque fin de lot les fumiers seront repris par le GAEC La Renaissance en bout de bâtiment.

Date	Référence	Rédaction	Validation	Version	EARL LES CŒURS VAILLANTS
09/06/2016	15792041	YD	LP	1.0	Demande d'Autorisation

II. RECAPITULATIF DE L'ETUDE D'IMPACT

2.1. Cadre physique

Le nouveau bâtiment sera construit sans modification de la topographie ; les impacts ou effets potentiels du projet sur le cadre physique seront très faibles.

2.2. Milieu naturel

Le site d'élevage :

Sept Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sont situées dans l'aire d'études ; il s'agit de la « Forêt de Boissière », du « Lac de Verdon », des « Collines vendéennes, vallée de la Sèvre Nantaise », de l'« Etand du blanc », du « Coteau sur la Sèvre au sud de Mallèvre », de la « Vallée de la Sèvre Nantaise en aval de Saint-Amand-sur-Sèvre » et de la « Crête du Puy-Saint-Bonnet ». Ces ZNIEFF ne sont cependant pas situées à proximité du site d'élevage « Le Fourneton » ; la plus proche du site est la « Crête du Puy-Saint-Bonnet » située à 2,9 kilomètres.

Aucune zone NATURA 2000 n'est située dans l'aire d'études et à proximité du site d'élevage « Le Fourneton ». La zone la plus proche est située à environ 27 km à l'Est du site. Il s'agit du Site d'Intérêt Communautaire (SIC) : « Vallée de l'Argenton ».

L'impact potentiel de l'élevage sur ces espèces serait sur la qualité de leur milieu de vie.

Les parcelles d'épandage :

Sept Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) sont situées dans l'aire d'études ; il s'agit de la « Forêt de Boissière », du « Lac de Verdon », des « Collines vendéennes, vallée de la Sèvre Nantaise », de l'« Etand du blanc », du « Coteau sur la Sèvre au sud de Mallèvre », de la « Vallée de la Sèvre Nantaise en aval de Saint-Amand-sur-Sèvre » et de la « Crête du Puy-Saint-Bonnet ». Ces ZNIEFF ne sont cependant pas situées à proximité des parcelles d'épandage ; la plus proche du site est la « Crête du Puy-Saint-Bonnet » située à 2,5 kilomètres.

Aucune zone NATURA 2000 n'est située dans l'aire d'études et à proximité du site d'élevage « Le Fourneton ». La zone la plus proche est située à environ 27 km à l'Est du site. Il s'agit du Site d'Intérêt Communautaire (SIC) : « Vallée de l'Argenton ».

Les espèces présentes sur cette zone sont notamment sensibles à la qualité de leurs habitats.

Afin de préserver et de protéger la qualité des habitats, de l'eau, et ainsi renforcer la protection des espèces présentes aujourd'hui à proximité de l'élevage, l'EARL Les Cœurs Vaillants mettra en œuvre certaines mesures :

- exportation de l'intégralité des fumiers des bâtiments avicoles existants et en projet pour compostage,
- exportation de l'intégralité des fumiers de bovins pour compostage,
- maintien d'une litière sèche et bien entretenue dans les bâtiments avicoles,
- bonne gestion des eaux pluviales pour qu'elles ne soient pas souillées.

Date	Référence	Rédaction	Validation	Version	EARL LES CŒURS VAILLANTS
09/06/2016	15792041	YD	LP	1.0	Demande d'Autorisation

Toutes ces mesures permettront d'avoir aucun écoulement vers le milieu naturel. L'impact de l'élevage sur l'eau superficielle et donc le milieu de vie de ces espèces sera faible.

2.3. Milieu socio-économique

L'élevage s'inscrit dans l'existant, il n'y a pas de nouveau site.

Le site de « Le Fourneton » est situé en zone rurale. L'EARL Les Cœurs Vaillants exploite actuellement un atelier avicole, un atelier bovin et un atelier caprin sur ce site.

Dans un rayon de 300 m, on compte l'intégralité de l'exploitation de l'EARL Les Cœurs Vaillants, deux habitations appartenant aux membres de l'EARL, et deux habitations appartenant à des tiers.

Les impacts ou effets potentiels du projet sur le milieu socio-économique seront très faibles.

2.4. Paysage, patrimoine

Le bâtiment neuf sera construit à côté des bâtiments agricoles existants afin d'avoir une bonne harmonie de l'ensemble.

Une haie bocagère sera plantée côté Sud du bâtiment en projet afin de limiter l'impact visuel vis-à-vis des tiers les plus proches.

Le nouveau bâtiment sera ainsi bien intégrés dans leur paysage.

Le bâtiment le plus proche, protégé Monument Historique est le « Domaine du Château de la Blandinière », sur la commune de Mauléon ; ce dernier est situé à environ 3,5 kilomètres du site d'élevage.

Les impacts ou effets potentiels du projet sur le paysage et le patrimoine seront faibles.

2.5. L'air

Les différentes sources d'odeurs de l'exploitation sont dues :

- aux bâtiments d'élevage
- aux cadavres
- aux émissions de poussières et de gaz de combustion

Les mesures afin de compenser ou d'améliorer ces sources d'odeurs sont :

- Les bâtiments d'élevage sont fermés et ventilés,
- Les bâtiments sont clos et nettoyés régulièrement,
- Le nouveau bâtiment pour les volailles de chairs sera sur litière sèche,
- Le nouveau bâtiment pour les volailles de chairs sera équipé d'une ventilation dynamique,
- Tous les bâtiments volailles en conduite de poulets standards légers (P2 à P5) seront équipés d'un système de brumisation (déjà présent dans les bâtiments existants) permettant notamment de limiter les émissions de poussières et d'ammoniac,
- Les bâtiments existants P3 et P4 sont équipés d'échangeur d'air permettant d'optimiser le chauffage et une litière sèche,
- Le bâtiment en projet P5 sera équipé d'un échangeur d'air permettant d'optimiser le chauffage et une litière sèche,
- Le stockage des cadavres se fait dans un congélateur et un bac équarrissage avant reprise par l'équarrisseur,
- Les fumiers seront exportés à chaque fin de lot pour les tous bâtiments avicoles,

Date	Référence	Rédaction	Validation	Version	EARL LES CŒURS VAILLANTS
09/06/2016	15792041	YD	LP	1.0	Demande d'Autorisation

- Les matériels agricoles sont conformes et régulièrement révisés.

Toutes ces mesures permettront de limiter les impacts ou effets potentiels du projet sur l'air.

Date	Référence	Rédaction	Validation	Version	EARL LES CŒURS VAILLANTS
09/06/2016	15792041	YD	LP	1.0	Demande d'Autorisation

2.6. L'eau

Les différentes sources potentielles de dégradation de la qualité des eaux peuvent être dues :

- A la gestion des eaux pluviales,
- A la gestion des fumiers de volailles.

Les mesures afin de compenser ou d'améliorer ces sources sont :

- Les eaux pluviales sont collectées et dirigées vers les fossés en périphérie des bâtiments,
- les fumiers de volailles produits par tous les bâtiments avicoles seront exportés à chaque fin de bande.

Toutes ces mesures permettront de limiter les impacts ou effets potentiels du projet sur l'eau.

2.7. Le bruit

Les nuisances éventuelles générées sont dues :

- Aux animaux,
- Au groupe électrogène,
- A l'alarme sonore,
- Au trafic des véhicules et tracteurs.

Les mesures afin de compenser ou d'améliorer ces nuisances éventuelles sont :

- Les bâtiments sont fermés. Les bruits émis par les animaux sont donc très limités,
- Le groupe électrogène fonctionnera quelques jours par an,
- L'alarme sonore est coupée la nuit avec passage sur téléphone,
- Les véhicules sont conformes aux normes en vigueur.

De plus, dans un rayon de 300 mètres autour du site « Le Fourneton », il y a deux habitations appartenant à des tiers, et les deux autres habitations présentes dans les 300 mètres autour du site « Le Fourneton » appartiennent à messieurs Vaillant Bruno et Nicolas, membres de l'EARL Les Cœurs Vaillants. (voir annexe 4).

Toutes ces mesures permettront de limiter les impacts ou effets potentiels du projet sur le bruit.

2.8. Les déchets

Les impacts ou effets potentiels de l'élevage sont dus :

- Aux déchets banaux,
- Aux cadavres,
- Aux déchets vétérinaires.

Les mesures suivantes sont prises :

- Les déchets banaux sont collectés et envoyés à la déchetterie,
- Les cadavres sont entreposés dans un congélateur, et un bac équarrissage avant d'être récupérés par l'équarrisseur sur appel de l'éleveur,
- Les vétérinaires récupèrent les déchets les concernant.

Les impacts ou effets potentiels du projet seront très faible.

Date	Référence	Rédaction	Validation	Version	EARL LES CŒURS VAILLANTS
09/06/2016	15792041	YD	LP	1.0	Demande d'Autorisation

2.9. La santé

Les impacts ou effets potentiels de l'élevage sur la santé sont :

- Les risques pathogènes,
- Les risques liés à l'utilisation de médicaments,
- Les risques liés à l'air,
- Les risques liés au bruit.

Les mesures mises en oeuvre sont :

- La mise en place d'un plan sanitaire d'élevage avec :
 - Nettoyage, désinfection,
 - Dératisation,
 - Quarantaine,
 - Vaccination,
- Les médicaments sont délivrés par le vétérinaire accompagnés d'une ordonnance,
- Une ventilation optimale dans les bâtiments qui évite les concentrations excessives d'ammoniac, et notamment une ventilation dynamique dans le bâtiment en projet,
- La conformité du matériel agricole,
- L'alarme téléphonique prenant le relais le soir jusqu'à 8h00 le lendemain matin.

De plus, dans un rayon de 300 mètres autour du site, il y a deux habitations appartenant à des tiers, et les deux autres habitations appartiennent à messieurs Vaillant Bruno et Nicolas, membres de l'EARL Les Cœurs Vaillants. (voir annexe 4).

Toutes ces mesures permettront de limiter les impacts ou effets potentiels du projet sur la santé.

2.10. Le climat

Les mesures prises permettant de limiter les impacts ou effets potentiels du projet sur le climat sont les suivantes :

- Le nouveau bâtiment sera équipé d'un système de ventilation dynamique performant permettant de limiter les émissions d'ammoniac,
- Les bâtiments existants en conduite de poulets standards légers (P2 à P4) sont équipés d'un système de ventilation dynamique performant permettant de limiter les émissions d'ammoniac,
- La litière sera soigneusement entretenue et évacuée à chaque fin de lot ce qui permet de limiter les émissions d'ammoniac,
- Tous les bâtiments pour les poulets standards légers (P2 à P5) seront équipés d'un système de brumisation (déjà présent dans les bâtiments existants) permettant notamment de limiter les émissions de poussières et d'ammoniac,
- Les bâtiments P3 et P4 existants sont équipés d'échangeur d'air permettant de réduire le besoin de chauffage au gaz,
- Les bâtiments P5 en projet sera équipé d'un échangeur d'air permettant de réduire le besoin de chauffage au gaz,
- L'EARL Les Cœurs Vaillants a choisi de mettre une isolation renforcée de 50 mm dans le bâtiment en projet permettant de diminuer les besoins de chauffage et par conséquent, de réduire la consommation d'énergie fossile.

Date	Référence	Rédaction	Validation	Version	EARL LES CŒURS VAILLANTS
09/06/2016	15792041	YD	LP	1.0	Demande d'Autorisation

2.11. La remise en état du site

En cas d'arrêt de l'exploitation de l'EARL Les Cœurs Vaillants, un plan des actions qui seront mises en œuvre pour la remise en état du site en fonction des sources potentielles d'impact a été réalisé. Ce dernier est présenté dans le chapitre V de l'étude d'impact.

Toutes ces actions permettront de garantir la sécurité du site et la protection de l'environnement.

2.12. Etude des dangers

Les risques majeurs sur l'exploitation sont :

- L'écoulement accidentel de produits,
- L'incendie,
- L'explosion,
- Les accidents de personne,
- Les accidents d'animaux,
- Le risque sanitaire.

Les mesures mises en œuvre seront :

- Visite de conformité des installations électriques tous les cinq ans,
- Stockage des déchets inflammables (emballages papier, carton, plastique et autres déchets qui sont assimilés aux ordures ménagères) et évacuation régulière vers la déchetterie,
- Consignes de sécurité mises en place dans l'élevage,
- Un extincteur sera mis en place dans chaque bâtiment,
- Les abords du site et des bâtiments d'exploitation seront régulièrement entretenus pour éviter l'envahissement par les friches ou les taillis qui seraient susceptibles de favoriser la propagation d'un incendie,
- Conformité des véhicules de l'exploitation (tracteurs, outils mécaniques) vis à vis de la réglementation et maintien en bon état,
- Disposition des silos sur des dalles béton et équipées d'arceaux de sécurité,
- Les personnes qui interviennent sur l'élevage ont à leur disposition le matériel indispensable à la protection du personnel,
- Le système de ventilation permettra le renouvellement régulier de l'air,
- Les bâtiments avicoles seront reliés à un système d'alarme prévenant de tout problème d'arrêt de ventilation et/ou de hausse anormale de la température intérieure (déjà en place dans les bâtiments existants),
- Un suivi sanitaire sera appliqué strictement grâce notamment à la formation des différentes personnes qui interviennent sur l'élevage,
- Un suivi de l'alimentation sera effectué régulièrement (quantitative et qualitatif),
- Les cadavres seront retirés le plus rapidement possible des poulaillers puis stockés dans un congélateur et un bac équarrissage clos puis rapidement évacué du site,
- Le bac équarrissage sera nettoyé et désinfecté rigoureusement après chaque enlèvement,
- Des différentiels seront installés au sein du site d'exploitation,
- Un nouveau groupe électrogène sera mis en place en secours en cas de panne d'électricité.

Date	Référence	Rédaction	Validation	Version	EARL LES CŒURS VAILLANTS
09/06/2016	15792041	YD	LP	1.0	Demande d'Autorisation

Plus que l'exhaustivité des risques et des points dangereux, c'est l'évaluation de la probabilité de survenance du risque qui importe. Elle détermine en effet l'importance qu'il faudra accorder à l'étude des risques potentiels.

Pour chacun des risques majeurs, la probabilité d'accidents d'origine interne est présentée sous forme de grille avec une échelle de 1 à 4 (N1 à N4).

Le niveau 1 correspond à une probabilité d'apparition du risque faible, le niveau 2 a une probabilité modérée, le niveau 3 à une probabilité moyenne et le niveau 4 une probabilité élevée.

Un bâtiment d'élevage constitue une source potentielle de risques. Pour chacun d'entre eux, le tableau ci-dessous liste les points dangereux inhérents aux bâtiments et susceptible d'être à leur origine, leurs conséquences et les mesures de prévention et des moyens de protection mis en place au niveau de l'élevage.

Risques Internes :

Risques	Probabilité	Mesures mises en place			
<p>Ecoulement accidentel de produits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - rupture de cuves d'hydrocarbures, - défaillance du conditionnement ou du stockage des produits dangereux. 	N1 ou N2	<ul style="list-style-type: none"> -La rétention des produits liquides (cuves d'hydrocarbures) -Le stockage des produits dangereux dans des emballages d'origine et dans des locaux aérés. 			
<p>Incendie</p> <p>Explosion</p>	N2	<p>Qualité des installations électriques : visite tous les 5 ans ou tous les ans si salariés obligatoire par un électricien agréé.</p> <p>Stockage des déchets inflammables (emballages papier, carton, plastique et autres déchets qui sont assimilés aux ordures ménagères et évacuation régulière vers la déchetterie pour éviter l'accumulation.</p> <p>Précautions prises pour les opérations de soudage, de tronçonnage, meulage...</p> <p>La rétention des produits dangereux libérés en cas d'incendie</p> <p>Les séparations points chauds / combustibles (isolants hydrocarbures) : l'installation électrique ne se trouve pas en contact avec des matériaux isolants inflammables. La cuve d'hydrocarbure n'est pas menacée par une source d'énergie.</p> <p>Le compartimentage, la division des risques au moyen de murs séparatifs en dur, ou écartement préventif entre bâtiments.</p> <p>La qualité des matériaux mis en œuvre sous l'angle comportement et réaction au feu, qualité M1 (matériaux d'isolation : mousse polyuréthane, polystyrène extrudé)</p> <p>Consignes de sécurité mises en place dans l'élevage.</p> <p>Deux extincteurs sont en place sur le site « le fourneton » et un extincteur supplémentaire sera mis en place dans le nouveau bâtiment</p> <p>La caserne des pompiers intervenant au lieudit « Le Fourneton » est située à Mauléon (à 7,5 km à vol d'oiseau).</p> <p>Une réserve d'eau naturelle est située au Nord-Est du site d'élevage à moins de deux cent mètres des bâtiments de l'exploitation</p> <p>Une borne incendie est située à l'entrée du lieudit « Le Fourneton » à moins de deux cent mètres des bâtiments de l'exploitation</p> <p>Les abords des bâtiments d'exploitation sont entretenus régulièrement pour éviter l'envahissement par les friches ou les taillis qui seraient susceptibles de favoriser la propagation d'un incendie.</p>			
Date	Référence	Rédaction	Validation	Version	EARL LES CŒURS VAILLANTS
09/06/2016	15792041	YD	LP	1.0	Demande d'Autorisation

<p>Accidents de personnes : Electrisation, glissade, chute, écrasement morsures piqûres...</p> <p>A ces accidents s'ajoutent les nuisances occasionnées par le bruit et l'ambiance de travail (humidité, variation de température, poussière, d'ammoniac...)</p>	N1	<p>Conformité des véhicules de l'exploitation (télescopique, outils mécaniques) vis à vis de la réglementation et maintien en bon état, Protection des arbres à cardan, Protection des transformateurs : accès limité, Conformité des installations électriques à la NFC 15100, Sol régulier, pas d'encombrement dans des endroits dont l'accès est réservé aux intervenants sur l'exploitation, Local fermé à clef – hors porté des enfants – conservation dans les emballages d'origine, Information et formation du personnel, Consigne de sécurité, signalisation des dangers et des issues, mise en place dans les couloirs de service, Contrôle et maintenance des appareils à pression, Disposition des silos sur des dalles béton et équipées d'arceaux de sécurité, La plus grande attention sera portée lors des manipulations d'animaux : déplacements, embarquement... Le calme et l'expérience permettent de limiter ces risques. Les personnes qui interviennent sur l'élevage ont à leur disposition le matériel indispensable à la protection du personnel, à savoir : -des chaussures de sécurités, -des gants, -des côtes de travail, -des masques à poussière et des lunettes de protection, -des cirés pour le lavage, -des casques anti-bruit.</p>
<p>Accidents d'animaux Electrisation, étouffement, chute</p>	N1	<p>La conception de l'installation électrique (sélectivité des circuits, protections contre les courants de défauts, les contacts directs et indirects, les surtensions). Le système de ventilation permet le renouvellement régulier de l'air. Les aérations automatiques de secours, mises en place dans les bâtiments. L'évacuation des animaux électrisés, étouffés ou asphyxiés. Les poulaillers sont reliés à un système d'alarme prévenant de tout problème d'arrêt de ventilation et/ou de hausse anormale de la température intérieure.</p>
Risques sanitaires	N1	<p>Le vide sanitaire après détection par le vétérinaire des premiers symptômes d'une maladie d'élevage contagieuse. Les contrôles périodiques. Un suivi sanitaire est appliqué strictement grâce notamment à la formation des différentes personnes qui interviennent sur l'élevage. Un suivi de l'alimentation est effectué régulièrement (quantitative et qualitatif). Les cadavres des volailles sont retirés le plus rapidement possible des poulaillers puis stockés dans un bac d'équarrissage réfrigéré et rapidement évacués du site. Ce dernier est nettoyé et désinfecté rigoureusement après chaque enlèvement. Seuls les exploitants, les vétérinaires et techniciens de la coopérative pénètrent dans les bâtiments. Un règlement sanitaire est appliqué dans l'élevage. Les bâtiments d'élevage sont désinfectés. Une lutte contre les nuisibles (rats, souris, insectes...) est pratiquée régulièrement</p>

Date	Référence	Rédaction	Validation	Version	EARL LES CŒURS VAILLANTS
09/06/2016	15792041	YD	LP	1.0	Demande d'Autorisation

Risques Externes :

Risques	Probabilité	Mesures mises en place
Foudre	N3 La sévérité orageuse d'une région est définie par son niveau kéraunique ; c'est à dire le nombre de jours par an où le tonnerre a été entendu. Dans la pratique, on lui substitue la notion de sévérité de foudroiement, exprimée en nombre de coups de foudre au sol pas km ² . En France, on obtient une densité moyenne de l'ordre de 2 à 3. Les facteurs locaux qui influencent la densité de foudroiement sont les suivants : -Facteurs topologiques : existence de conditions privilégiées de formation des nuages (vallées, fleuves), -Facteurs géographiques : existence d'aspérités, conductivité du sol (terrains humides) influent sur la trajectoire terminale de l'éclair. -Implantation du bâtiment : zone rurale, altitude, sous-sol	Des différentiels sont à installer sur chaque boîtier électrique dans chaque bâtiment.
Vent Tempête	N1 L'orientation des bâtiments est également un facteur important pour limiter le risque d'accident par le vent ; on évite, en général, de positionner des entrées d'air des bâtiments face aux vents dominants. La sensibilité des bâtiments d'élevage à la tempête dépend de l'âge, des qualités, de l'alimentation et de la position topologique. La résistance des silos au renversement est liée à la stabilité des sols d'implantation qui doit donc être examinée avec soins.	Les toitures n'offrent pas d'infiltration aux vents, le sens de disposition et les recouvrements ont été réalisés en tenant compte des vents dominants.
Inondations fortes pluies	N1 Compte tenu : -des plans communaux d'urbanisme (POS, PLU,...) - des PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondation) -de la réglementation du 27/12/2013 qui précise que « le poulailler, ses annexes ainsi que les ouvrages de stockage des effluents sont implantés à au moins 35 mètres des puits, forages et sources et 50 m des cours d'eau alimentant une pisciculture... »	Ce risque est, dans notre cas, pratiquement inexistant : l'élevage étant implanté en hauteur par rapport aux cours d'eau les plus proches.
Déficiences des lignes électriques qui alimentent le site	N1	Présence d'un groupe électrogène de 66 KVA
Accidents routiers ou ferroviaires proches, incendies de bois ou de forêts	N0 Ces risques sont dans notre cas faibles à nuls : -il n'existe pas de route proche présentant une configuration telle qu'un accident endommagerait les bâtiments d'exploitation. -il n'y a pas de voie ferrée, ni de bois ni de forêt à proximité. -compte tenu du climat océanique doux et humide de la petite région, les risques d'incendies sont faibles.	Le site « Le Fourneton » est situé à environ 300 m de la D 171 où les flux de circulation sont les plus importants.
Sismicité	N2 D'après le décret n°2010-1255 du 20 octobre 2010 portant sur la délimitation des zones de sismicité du territoire français. Zonage entré en vigueur le 1 ^{er} mai 2011. - Commune de Mauléon en zone de sismicité faible.	L'EARL Les Cœurs Vaillants a prévu avec le constructeur du poulailler de ferrailer tous les plots bétons supportant l'ossature métallique du poulailler. De plus, le sol du poulailler sera en terre battue.

Le plan des zones à risques d'incendie et d'explosion est présenté en annexe.

Toutes ces mesures permettront de limiter les dangers de l'exploitation.

Date	Référence	Rédaction	Validation	Version	EARL LES CŒURS VAILLANTS
09/06/2016	15792041	YD	LP	1.0	Demande d'Autorisation

2.13. Etude hygiène et sécurité

L'étude hygiène et sécurité présentée dans le dossier installation classée montre la conformité de l'installation avec les prescriptions législatives et réglementaires relatives à l'hygiène et à la sécurité du personnel.

Date	Référence	Rédaction	Validation	Version	EARL LES CCEURS VAILLANTS
09/06/2016	15792041	YD	LP	1.0	Demandé d'Autorisation